



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique familiale

Question écrite n° 5447

Texte de la question

M Rene Drouin appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les problemes que rencontrent les femmes enceintes et les parents d'enfants en bas age pour faire respecter leurs droits. Il est de plus en plus difficile de faire respecter la priorite a laquelle ils ont droit dans les administrations et les lieux publics comme les gares, les aeroports, les taxis ou les musees, ceci du fait de l'absence d'information des usagers et du recul de la courtoisie. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre pour assurer la publicite de ces droits et de ces usages et comment il compte les faire respecter.

Texte de la réponse

Reponse. - Les articles 22 et 24 du code de la famille prevoient que les meres de famille ont un droit de priorite qui s'exerce a l'acces aux bureaux, guichets des administrations et services publics et aux transports publics. Afin que ce droit soit respecte, le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale a adresse le 22 juin dernier une correspondance au ministre des transports l'invitant a informer les services places sous son autorite. Un meme courrier est adresse ce jour au ministre des postes, des telecommunications et de l'espace et au ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire.

Données clés

Auteur : [M. Drouin Ren•](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5447

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3311